

plusieurs milliards, lorsque sa majesté eut la pensée d'élever à la charge de contrôleur général des finances l'abbé Terray, un de ces hommes dévoués à la tyrannie, qui proclament effrontément le principe de l'inviolabilité des rois, et qui prétendent que l'existence des peuples ne doit être comptée pour rien quand il s'agit de satisfaire le moindre caprice des souverains. Ce misérable arrivait au ministère avec l'idée bien arrêtée de créer de nouveaux impôts, d'emprunter à tous les taux, et de solder les dettes par des banqueroutes. Ce fut lui encore qui donna à Louis XV le funeste conseil de révoquer l'édit sur la liberté de l'exportation des grains, d'accaparer ensuite les blés amenés sur tous les marchés du royaume, et d'en faire hausser le prix à volonté, pour affamer ses sujets et les contraindre ainsi à livrer jusqu'à leur dernière obole. Projet infernal qui ne pouvait sortir que du cerveau d'un prêtre ou de celui d'un roi.

Sa majesté procéda avec une rare habileté à la réalisation de ces mesures: elle commença par faire acheter par les agents du fisc les blés qui arrivaient de la campagne sur tous les marchés; ensuite elle fit construire d'immenses magasins à Corbeil et dans différents endroits, ainsi que des moulins, et accumula dans ses greniers des quantités prodigieuses de farines et de grains; tout cela sans prendre la peine de dissimuler, affectant même de faire parade de son adresse, et montrant à ses courtisans un agenda sur lequel se trouvaient notées de sa main, jour par jour, les variations des marchés. Le roi poussa l'impudence jusqu'à vouloir qu'on plaçât dans l'Almanach royal, au rang des officiers de finances, avec le titre de trésorier des grains et des farines, un sieur Mirla-

vaud, afin que les cultivateurs connussent à qui ils devaient s'adresser pour traiter de leurs récoltes.

Il résulta tout naturellement de cet accaparement une disette affreuse, quoique l'année eût été bonne et les récoltes abondantes. Les grains haussèrent, les monopoleurs de bas étage vendirent leurs blés et réalisèrent d'importants bénéfices; le roi attendit encore. La famine s'accrut: partout on entendit parler d'infortunés qui expiraient d'inanition; les campagnes se trouvèrent sillonnées, comme au temps d'Isabeau de Bavière, par des bandes innombrables de vieillards, de femmes, d'enfants, hâves, exténués, couverts de haillons, qui se répandaient dans les bois pour dévorer les glands, ou qui paissaient dans les champs comme des troupeaux de bétail. Alors sa majesté ouvrit ses greniers et vendit son blé au poids de l'or. L'opération avait merveilleusement réussi. Les richesses que Louis XV extorqua de cette manière servirent à payer les dépenses toujours croissantes du Parc-aux-Cerfs et à satisfaire les goûts ruineux de la du Barry. Cette favorite avait sa cour, et recevait à sa table les princes, les ducs et pairs, les ministres; elle donnait des fêtes à la noblesse, à la robe, à la finance et même au clergé. Les plus grands seigneurs étaient à ses pieds; monseigneur le duc d'Orléans lui demandait lâchement sa protection, afin d'obtenir du roi la reconnaissance de son mariage avec madame de Montesson, et elle répondait en lui frappant sur le ventre: « Épousez-la toujours, gros père; tâchez seulement » que vos enfants ne soient pas tous bâtards, et je me charge » du reste. »

Lorsqu'elle sortait de son lit, le nonce du pape et le grand

aumônier lui mettaient l'un et l'autre ses pantoufles et lui servaient de caméristes. Sa faveur était à son apogée et lui avait inspiré une telle vanité qu'elle ne parlait rien moins que de se faire épouser par son royal amant ; déjà même elle affectait les allures d'une reine. Puis, sous prétexte que sa maison ne pouvait contenir la foule des seigneurs qui venaient lui rendre visite, elle se fit bâtir un magnifique palais sous le nom modeste de pavillon de Lucienne.

Cette demeure devint la retraite de prédilection du roi ; il y passait des journées entières, et ne s'en arrachait que pour son harem du Parc-aux-Cerfs. C'était là que sa majesté, dépouillant tout appareil de grandeur, se livrait à ses goûts culinaires ; le bonnet de coton en tête, la serviette au côté, elle remplissait auprès de la favorite les plus humbles fonctions de la domesticité, préparait son déjeuner et se laissait gourmander comme un valet. On cite encore aujourd'hui cette phrase de la du Barry, dite dans un instant fort délicat, où le roi cupidonnait avec elle : « Prends donc garde, la France, » ton café f... le camp ! »

Louis XV finit cependant par se fatiguer de sa maîtresse, et jeta les yeux sur une jeune femme que le comte du Barry avait fait épouser à son fils et qu'il destinait à remplacer sa belle-sœur. Celle-ci écarta sa rivale à prix d'or avant que le roi eût eu le temps de s'y attacher ; et pour prévenir le retour de semblables caprices, elle suivit l'exemple de la Pompadour et se fit la directrice du Parc-aux-Cerfs. Les mœurs de cet abominable séjour avaient fait de grands progrès depuis plusieurs années. Les matrones, chargées de surveiller les odalisques du sérail, étaient toutes des femmes titrées ;



les pourvoyeurs étaient ducs, comtes, marquis ou barons, tous portaient la croix de Saint-Louis.

La besogne était également devenue beaucoup plus facile, on n'était point obligé, comme par le passé, de battre les quatre coins du royaume pour trouver des sujets; les familles nobles se disputaient l'honneur de fournir la couche luxurieuse du vieux roi. Des ducs, des comtes, des marquis, assiégeaient les antichambres du lieutenant de police pour obtenir l'admission de leurs filles dans le Parc-aux-Cerfs; les solliciteurs étaient tellement nombreux, que Sartines, le successeur de Berryer, s'était vu forcé de leur fermer son cabinet, et d'établir que ces sortes de demandes lui seraient adressées, sous forme de supplique, pour être présentées à la comtesse du Barry.

Nous donnons une copie textuelle d'une de ces pétitions trouvée dans les archives de la police, pour faire apprécier à quel degré d'abjection était tombée la noblesse française sous le règne de Louis XV.

« Monseigneur le lieutenant de police, un gentilhomme,
» qui compte dix quartiers de noblesse, dont les aïeux,
» hommes et femmes, ont toujours professé un dévouement
» extrême à la personne sacrée de nos rois, a l'honneur de
» vous prévenir qu'il est père d'une fille, véritable miracle
» de beauté et de fraîcheur. Serait-ce trop attendre, mon-
» seigneur, comme récompense de trente-quatre années de
» service militaire en qualité de colonel, que d'espérer pour
» ma chère enfant, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de
» la bienheureuse maison où l'on forme les jeunes personnes
» qui sont réservées à l'ardent amour de notre glorieux mo-

» narque? Peut-être s'élèvera-t-il quelque objection sur l'âge
 » avancé de ma fille; mais je proteste qu'elle possède son
 » innocence baptismale, comme le démontrent du reste,
 » d'une manière irrécusable, les certificats ci-joints des
 » docteurs chirurgiens et médecins, ainsi que d'autres at-
 » tations des sages-femmes. D'ailleurs, pour plus de certi-
 » tude, vous lui ferez subir devant vous, monseigneur, un
 » nouvel examen, pour vous assurer que notre roi bien-aimé
 » trouvera en elle tous les trésors qui lui sont si bien dus.
 » J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience votre
 » réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédic-
 » tions de Dieu sur une noble famille, qui vous sera toujours
 » aveuglément et passionnément dévouée. »

En marge de ces suppliques, la favorite se contentait, selon que les solliciteurs étaient ses partisans ou ses ennemis, de mettre « refusé » ou « à voir. »

Parmi les jeunes filles ou les femmes qui furent ainsi livrées au luxurieux monarque, les mémoires du temps n'ont conservé que les noms de celles qui avaient eu quelque éclat. D'Angerville cite, par exemple, mademoiselle de Blaru, qui fut livrée aux pourvoyeurs de Louis XV par l'abbesse du couvent de Bon-Secours, où elle était élevée, ainsi qu'une dizaine d'autres pensionnaires de cette maison, de l'âge de onze et douze ans; il cite également la fille du maréchal de Richelieu, la célèbre comtesse d'Egmont, qui mourut de débauche à vingt-trois ans; mademoiselle de Grandi, connue sous le nom de la bouillante Italienne; miss Witist ou la Belle Anglaise; mademoiselle de Malignan, mademoiselle de Coulanges, mademoiselle de Bomango, et une foule d'autres

nobles filles; il parle d'une jeune créole, madame de Sainte-Hélène, vendue par son mari le jour même de ses noces; il cite encore madame de la Rure, que le roi voulut posséder parce qu'elle était atteinte de nymphomanie; la petite de Lussan, qui n'eut que les honneurs de la passade, parce qu'elle avait les hanches maigres; la marquise d'Esclignac, dont la gorge était phénoménale; la baronne de Salis, qui fut enlevée de force, portée au Parc-aux-Cerfs, et violée par Louis XV; cette malheureuse femme s'étouffa de désespoir en dévorant ses cheveux; madame de Martinville, la duchesse de Chaulnes; madame de Beaunoir, femme bel esprit, auteur de quelques pièces de théâtre, entre autres de Céline; madame de Villemant, la duchesse de la Rochechouard, la comtesse de Sades, qui tomba dans l'érotomanie par suite des breuvages aphrodisiaques et des pastilles de chocolat aux cantharides que lui fit prendre sa majesté.

Beaucoup de femmes de théâtre furent également admises aux orgies du roi. Mademoiselle Tiercelin entra à onze ans au Parc-aux-Cerfs et en sortit à quatorze, avec une pension de cinquante mille livres de rentes; mademoiselle Lescot, de la Comédie Italienne, était moins âgée encore, et n'avait que dix ans quand elle fut livrée au soudan de Versailles; mademoiselle Lefèvre, surnommée la messaline des Italiens, fut de même, dans un âge fort tendre, souillée par les embrassements du monarque, ainsi que quantité d'autres actrices ou danseuses. Parmi les sujets qui furent pris dans les lupanars de la capitale pour ranimer les sens blasés de sa majesté, on place la demoiselle de Ville, la tribade la plus éhontée de Paris; la Dervieux, qui le disputait au ganyède

le plus exercé; la Bouvier, surnommée la comtesse de Palun, connue pour ses goûts monstrueux. Toutes ces femmes, pour avoir reçu quelques instants dans leurs bras le crapuleux Louis XV, se trouvaient comblées de présents; plusieurs étaient rentées à millions; d'autres recevaient des terres, des châteaux, de l'or, des diamants, et toujours aux dépens du pauvre peuple.

Terray, l'intendant général des finances, fidèle à son système; déclarait une banqueroute chaque trimestre pour équilibrer les recettes aux dépenses, doublait les impôts, en créait de nouveaux, forçait les tailles dans toutes les provinces, mettait un dixième sur les rentes perpétuelles, un quinzième sur les viagères; doublait, triplait, quadruplait le marc d'or; créait un centième denier sur les offres; faisait acheter une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avaient acquise; déclarait perpétuel l'impôt du sou pour livre qui avait été établi pendant les guerres; prorogeaient indéfiniment les charges du premier vingtième et du second vingtième. Jamais peut-être, en aucun temps, on n'avait enregistré autant d'édits bursaux; tous les jours on en portait de nouveaux au palais, et souvent plusieurs dans la même journée.

Cependant ils ne suffisaient pas à combler les abîmes creusés par les prodigalités du monarque; et rien ne pouvait arrêter Louis XV dans ses désordres, ni la misère du peuple, qui est la dernière chose dont les princes prennent souci, ni la pénurie du trésor, ni les infirmités de la vieillesse qui commençaient à se faire sentir, ni même les avertissements que lui donnait la mort en frappant ses compagnons de débauche jusque sous ses yeux; rien ne pouvait émouvoir le vieux sar-

danapale ni le faire renoncer à ses orgies du Parc-aux-Cerfs. Ainsi, le marquis de Chauvelin, un de ses plus intimes confidents, ayant été étouffé par le vin au milieu d'un souper, il donna froidement l'ordre qu'on enlevât le cadavre, et continua à s'enivrer. Enfin il trouva la juste punition des crimes de sa vie dans la débauche même; une jeune duchesse l'infecta du mal honteux qui avait fait périr François I^{er}, un de ses prédécesseurs.

A partir de ce moment, ses forces déclinerent sensiblement. Sa majesté, au lieu de suivre les conseils de ses médecins et de se conformer aux règles prescrites pour ces sortes de maladies, voulut essayer, pour hâter sa guérison, d'un moyen exécrable dont un roi seul pouvait avoir la pensée. Louis XV se fit amener des jeunes filles pures et vierges.... Heureusement Dieu prit en pitié ces innocentes victimes, et permit que le remède avançât la catastrophe: une pauvre enfant de treize ans, d'une admirable beauté, qui avait été introduite dans le lit de ce monstre, lui communiqua les germes de la petite vérole qu'elle portait dans son sein sans le savoir, et vint gravement compliquer la position du malade. Dès les premiers jours, les docteurs jugèrent, d'après les symptômes, qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le monarque, et parlèrent de le faire administrer; mais Bordier, le médecin en chef de sa majesté et l'ami de la du Barry, s'opposa à l'introduction des ecclésiastiques, sous prétexte que leur vue pouvait hâter la fin du malade, et en réalité pour laisser à cette courtisane le temps de faire passer ses richesses en lieu sûr.

Le vieux roi, qui ignorait la gravité de son état, luxurieux